

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 17 MARS 2014

Tenu sous la présidence de M. Jean-Paul MONIN, Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	09
- Nombre de votants :	10
- Convocation du Comité de Gestion le :	11 mars 2014
- Convocation distribuée le :	11 mars 2014
- Affichage du compte-rendu le :	28 mars 2014

PRESENTS

- MME LEROY Représentant de la Préfecture
MME SIMONNET, MME BERTHELOT, MME POYDENOT, MME MERCIER, Membres du Conseil Municipal,
- MME FRANCK, MME VAXELAIRE, Représentantes des sociétaires,
- avec voix consultatives : MME PICARD-MORLOT, MME LAURENT, MME MONAL, et MME HARTER

POUVOIRS

- M. CARDINAL à MME SIMONNET
- MME DOLATA à MME FRANCK

EXCUSES

- M. SAPIRSTEIN
- MME DARTOIS

ABSENT

- M. MASSON

1) Reprise anticipée des résultats

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les caisses des écoles ont la possibilité, à l'instar des communes, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les déficits ou excédents générés sur l'exercice précédent, et de déterminer le niveau le plus juste de subvention communale à solliciter.

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2013 conformément au tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	84 831,58 €
Recettes de l'exercice	83 105,83 €
Excédent antérieur reporté	7 760,90 €
<i>Résultats de clôture</i>	<i>+ 6 035,15 €</i>
Report en fonctionnement (R002)	6 035,15 €

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013 conformément au tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

2) Budget primitif 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2014 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à 110 475 €, sur la seule section de fonctionnement, en progression de 19 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur conformément à la délibération précédemment adoptée.

Plus précisément, le budget primitif 2014 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 11 février dernier.

Les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les dépenses liées au fonctionnement d'activités à caractère éducatif et culturel et les subventions versées par l'établissement aux coopératives scolaires, progressent donc en raison :

- de l'extension du périmètre des classes de neige aux enfants de CM1 faisant partie de classes à double niveau (CM1/CM2), alors que le précédent marché de prestations de séjours en classes de neige ne concernait que les élèves de CM2 ;
- de l'intégration, dès le budget primitif, de crédits pour permettre le versement de subventions aux coopératives scolaires prenant en charge directement le transport des enfants.

Il est précisé également que le projet de budget primitif 2014 a été conçu avec une hypothèse d'évolution de plus de 2 % du coût des principaux postes de dépenses, au regard de l'augmentation attendue de l'indice des dépenses communales et du relèvement des taux de TVA, mais que les efforts de gestion entrepris par l'établissement devraient permettre d'absorber partiellement.

Considérant par ailleurs :

- la progression attendue des produits des services de 6.250 € avec l'extension du périmètre des classes de neige ;
- le recul probable de la subvention de la commune de Dommartemont (4.410 € escomptés contre 5.900 € sollicités en 2013), avec la diminution constante du nombre de ses élèves accueillis dans les écoles de la ville ;
- l'intégration, dès le budget primitif, de crédits pour accueillir le remboursement par les coopératives scolaires des frais de transport avancés par la Caisse des Ecoles (4.000 €) ;
- la légère contraction de l'excédent de clôture à l'issue de l'exercice précédent (6.035,15 € contre 7.760,90 € à la fin 2012) ;

La Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre en progression de près de 20 % (73.529,85 € contre 61.368,10 € en 2013).

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2014 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- avec reprise anticipée des résultats des l'exercice 2013.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

3) Subventions aux écoles

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur présente au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles pour l'année 2014 les inscriptions des subventions, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2014	VOTE
	proposées fonctionnement	Caisse des écoles Subventions fonctionnement
<i>Ecoles</i>		
Ecole d'application du Centre	1 681,00 €	
dont subvention "culture"	1 561,00 €	
Franchise postale.	120,00 €	
Ecole Mixte Mouzimpré	1 604,00 €	
dont subvention "culture"	1 484,00 €	
Franchise postale.	120,00 €	
Ecole Maternelle Jacques Prévert	1 008,00 €	
dont subvention "culture"	938,00 €	
Franchise postale.	70,00 €	
Ecole Maternelle Galilée	553,00 €	
dont subvention "culture"	483,00 €	

Franchise postale.	70,00 €	
Ecole Maternelle Sonia Delaunay	567,00 €	
dont subvention "culture"	497,00 €	
Franchise postale.	70,00 €	
TOTAL	5 413€	

PROPOSITIONS

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

4) Subvention transport aux écoles

EXPOSE DES MOTIFS

Chaque année, au titre de sa participation aux frais de transports pour les sorties pédagogiques, la Caisse des Ecoles accorde une subvention maximum de 200,00 € pour les écoles maternelles et de 400€ pour les écoles élémentaires de la commune.

L'École d'Application du Centre s'étant vu attribuer une subvention de 400€ lors de la séance de la Caisse des écoles du 11 février 2014, il convient d'attribuer aux autres écoles de la commune la participation aux frais de transports pour l'année 2014.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles d'accepter, au titre de sa participation aux frais de transports pour les sorties pédagogiques, le versement d'une subvention :

- de 400€ à l'École Mixte Mouzimpré
- de 200€ à l'École Maternelle Jacques Prévert
- de 200€ à l'École Maternelle Galilée
- de 200€ à l'École Maternelle Sonia Delaunay

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Informations et questions diverses

MME BERTHELOT demande que les écoles informent de leurs besoins (mobilier, etc.) en septembre ou octobre pour permettre l'éventuelle inscription de la dépense dans le budget de l'année suivante.

M. MONIN remercie l'assemblée pour leur participation, pour la qualité des débats et souhaite à chacun bonne chance pour la suite.

MME LEROY remercie M. MONIN et souligne que ce fut un grand plaisir de travailler avec tous et particulièrement avec lui.

Pour extrait,

Le Président,



Jean-Paul Monin
Jean-Paul MONIN,